

CCSii

Fribourg Centre de Contact Suisses-Immigrés
Freiburg Kontaktstelle Schweizer-Immigranten



Rapport d'activités 2024

Enjeux actuels pour nos bénéficiaires

Meilleure protection des victimes de violence domestique

Craignant de perdre son permis de séjour et d'être ainsi exposée aux représailles de sa famille dans son pays d'origine, Léa* décide de ne pas se séparer de son mari violent. Les preuves de violences qualifiées par les juges de « non pertinentes », Rose* est expulsée de Suisse après sa séparation. Au CCSI Fribourg, nous rencontrons fréquemment des situations de ce type, mais nos moyens sont limités pour aider des personnes comme Léa et Rose.

Depuis le 1er janvier 2025, un changement de l'article 50 de la Loi fédérale sur les Étrangers et l'Intégration améliore la protection des personnes étrangères victimes de violence domestique. S'il est reconnu que tout le monde peut être touché par ce phénomène quels que soit sa classe, son origine, son genre ou autre, les personnes migrantes en subissent des conséquences particulièrement dramatiques. Leur permis de séjour est souvent lié à celui de leur partenaire. Aux répercussions psychologiques, économiques et sociales s'ajoute ainsi le risque de perdre le droit de résider en Suisse. L'isolement social, caractéristique fréquente des violences domestiques, est aggravé par les difficultés linguistiques et d'intégration.

La modification de loi affirme le droit à un permis de séjour autonome pour toute victime de violences domestiques avérées. Jusque-là ce droit était réservé aux victimes dont le ou la conjoint·e est de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C. Désormais, il s'applique également lorsqu'il s'agit d'un permis B, F ou L et en cas de concubinage. Cette extension met fin à une discrimination qui avait obli-

gé la Suisse à émettre une réserve à l'égard de la Convention d'Istanbul, signée en 2013.

Le nouveau texte de loi étend la liste d'éléments que les autorités doivent considérer comme preuves de violence domestique. En plus des rapports médicaux et pénaux, ces éléments incluent désormais les attestations des services spécialisés (notamment les Centres LAVI). Il reste à voir si la nouvelle jurisprudence apportera une simplification significative dans la preuve de ces violences, une procédure étant souvent douloureuse et traumatisante pour les victimes.

La proposition d'inscrire dans la loi un délai de trois ans après séparation pour atteindre un niveau d'intégration suffisant au maintien du permis n'a malheureusement pas été acceptée par les chambres fédérales. Cette proposition tenait compte des difficultés à se reconstruire une vie après des années de violences, avec les traumas et l'isolement qui en découlent. Si, au bout d'une année après renouvellement du permis de séjour, l'intégration linguistique et professionnelle de la victime fait encore défaut, il faudra comme avant justifier ce retard au cas par cas.

Cette nouvelle réjouissante est le fruit de vingt ans d'engagement de la société civile. Le CCSI Fribourg suivra avec attention l'application de la loi modifiée et continuera à collaborer avec ses partenaires pour documenter et analyser les cas de figure de la nouvelle jurisprudence.

* *prénoms d'emprunt*

Fonctionnement de l'association

La force du partage

La demande de nos prestations augmente depuis longtemps, 2024 n'est pas une exception. Cependant, l'année passée le CCSI Fribourg a dû réduire le taux d'activité du personnel, en plus de revoir à la hausse le tarif pour le suivi des dossiers, en raison de la fragilité de sa situation financière. Ces ajustements ont contraint l'équipe à établir une liste d'attente pour les nouveaux mandats : une (triste) première. Ceci non seulement fragilise notre petite association, mais pénalise également une partie de la population fribourgeoise déjà très vulnérable.

Malgré ces incertitudes, 2024 a offert à l'équipe et au comité de nombreux moments de partage qui nous renforcent. L'échange quotidien avec nos bénéficiaires nous motive à poursuivre notre engagement pour la défense des droits des personnes migrantes. Le soutien mutuel et/ou financier de nos partenaires nous donne de l'énergie et nous rassure. Outre la collaboration sur les cas individuels, nous souhaitons mentionner l'intervention du CCSI Fribourg lors d'une matinée de formation des Services Sociaux Régionaux sur le thème de l'aide sociale ainsi qu'une présentation auprès du Service social de la Broye. La manifestation nationale à Berne pour le droit à la migration et à l'asile, à laquelle nous avons participé au côté de plus de mille personnes et de nombreuses organisations sur appel de Solidarité Sans Frontières, nous a rappelé une fois de plus que notre travail s'inscrit dans un projet collectif plus large.

De nouveaux pas importants ont été franchis dans le renforcement de la structure associative : le renouvellement du parc informatique, le recours à un soutien informatique spécialisé et la mise à disposition d'une déclaration de protection des données. Le processus d'internalisation de la comptabilité a porté ses fruits : après une année de coaching, notre secrétariat a effectué l'ensemble des tâches comptables de 2024 en autonomie. Ces améliorations impliquent bien entendu des coûts : nous avons dû choisir une option de leasing pour le hardware en attendant de trouver des financements pour son achat. La charge supplémentaire du secrétariat nécessiterait une adaptation de son taux de travail, ce qui ne pourra malheureusement pas se concrétiser à court terme.

La fin de l'année 2024 a été marquée à la fois par des départs regrettés et une nouvelle bienvenue. Carima Grunder a quitté son poste de secrétaire générale en novembre, après avoir fait bénéficier l'association de son précieux travail durant quatre ans. Le CCSI Fribourg tient à la remercier chaleureusement pour son investissement remarquable. Elle a été remplacée par Ottavia Cima avec qui la collaboration nous réjouit déjà. Nous remercions également de tout cœur Cléa Gurtner, véritable pilier de l'association aux côtés de notre président, Paul, depuis de nombreuses années, ainsi que Nergiz Atac pour leur engagement au sein du comité : elles y seront remplacées en 2025.

Permanence

Des personnes derrière les chiffres

L'année 2024 a été marquée par une hausse significative de la sollicitation de nos services. Celle-ci concerne surtout les consultations juridiques uniques ainsi que les demandes d'affiliation à l'assurance-maladie (respectivement +40% et +38% par rapport à 2023). Le nombre de dossiers suivis par nos juristes a légèrement diminué, non pas en raison d'une baisse de la demande mais à la suite de l'introduction d'une liste d'attente. Si plusieurs mandats en attente ont pu être ouverts pendant l'année, d'autres le sont encore, ou les personnes concernées ont retiré leur demande entretemps, en renonçant peut-être à revendiquer leurs droits.

Derrière chaque chiffre se cache une situation de vie compliquée, voire tragique. Une attente prolongée - due aux ressources limitées du CCSI Fribourg ou, bien plus souvent, à la lenteur des systèmes administratifs suisses ou étrangers - entrave l'intégration sociale et professionnelle et aggrave la souffrance d'une personne ou d'une famille entière. Plus d'un tiers des demandes traitées par nos juristes concerne en effet le droit à la famille : le regroupement familial est, comme chaque année, la raison principale d'un recours à nos services.

Témoignages

« Cette fois c'est la bonne ! », pense Marcel*, ressortissant d'un État tiers. À sa troisième tentative de regroupement familial, les autorités viennent d'exiger qu'il emménage

dans un logement adéquat pour accueillir sa famille. Cependant, quand la procédure semble près d'être achevée, le certificat de naissance de son bébé est déclaré faux ainsi que le titre de voyage qui en découlait. Il faut donc de nouveaux documents pour l'enfant. Entretemps, le titre de voyage de la mère va aussi expirer. Grâce à l'intervention du CCSI Fribourg auprès des administrations suisses et étrangères concernées et après une année de loyers payés dans le vide, la famille se réunit au bout de quatre ans de procédure.

Susanne*, ressortissante d'un État tiers, vit dans notre pays depuis 2014 avec son mari, un ressortissant suisse. En plus de s'occuper du foyer et de leurs enfants, elle s'engage dans l'exploitation agricole du mari, sans contrepartie financière. Ce dernier ne l'encourage ni à apprendre le français ni à chercher un emploi en dehors de la ferme. En 2022, il la met à la porte. Le CCSI Fribourg aide alors Susanne à maintenir son permis de séjour après la séparation. Rencontrant des difficultés à trouver un emploi à cause de problèmes de santé et à la suite du refus du mari de lui verser la pension alimentaire octroyée par le juge civil, elle doit recourir à l'aide sociale, ce qui met en péril le renouvellement de son permis. Avec le soutien du CCSI Fribourg, elle obtient en 2024 une prolongation du permis et une nouvelle possibilité de stabiliser sa situation.

* *prénoms d'emprunt*

Statistiques 2024

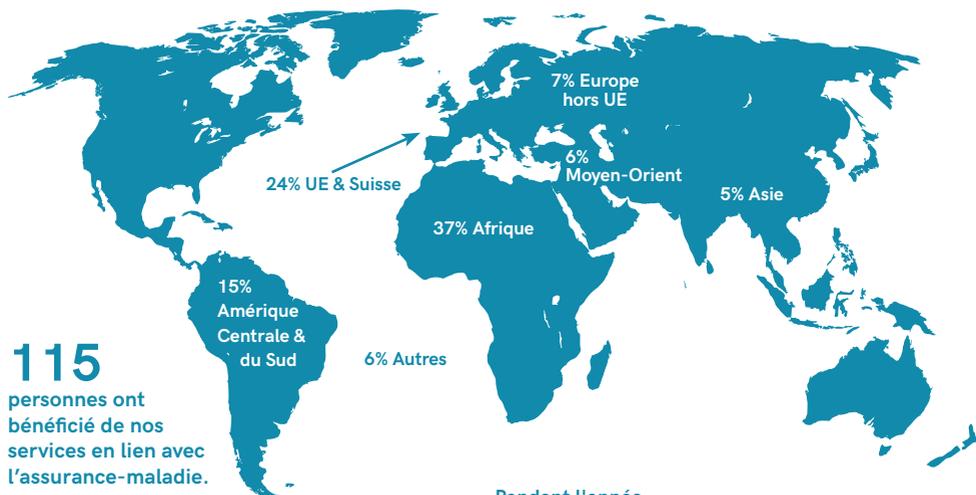
Au total, plus de

600 { 54% femmes
46% hommes

personnes ont bénéficié
directement de nos
services

Permis de séjour des bénéficiaires

Sans	46 %	<div style="width: 46%;"></div>
B	26 %	<div style="width: 26%;"></div>
C	9 %	<div style="width: 9%;"></div>
Suisses	6 %	<div style="width: 6%;"></div>
F	4 %	<div style="width: 4%;"></div>
L	2 %	<div style="width: 2%;"></div>
N	1 %	<div style="width: 1%;"></div>
Inconnu	7 %	<div style="width: 7%;"></div>



115

personnes ont
bénéficié de nos
services en lien avec
l'assurance-maladie.

Nous comptons

30

nouvelles affiliations à
l'assurance-maladie

Pendant l'année

25

demandes de mandat
ont dû être mises en attente.

Nous comptons

5

dossiers en attente à fin 2024.

Mandats de
représentation
juridique

Nature des demandes

Consultations
juridiques
sans rdv

Mandats de représentation juridique	Nature des demandes	Consultations juridiques sans rdv
	Infos générales	61
37	Regroupement familial	50
30	Obtention ou renouvellement du permis de séjour	44
35	Autorisation de séjour en vue du mariage	29
17	Transformation permis F en B / B en C	28
6	Renouvellement du permis suite à une séparation	19
1	Régularisation	12
3	Autres (changement de canton, aide administrative, naturalisation, expulsion/renvoi, etc.)	38

129

Total

281

Comptes

Dépenses et recettes 2024

Salaires	189'858.49	Loterie Romande	190'000.00
Charges sociales	28'462.05	Canton de Fribourg (DSAS et IMR)	60'240.00
Autres charges de personnel	2'707.35	Ville de Fribourg (Cohésion sociale)	10'000.00
Locaux	26'267.50	Ville de Bulle (Service de l'intégration)	2'000.00
Charges administratives et informatiques	17'599.75	Autres communes	2'150.00
Communication externe	1'162.30	Cotisation/Dons	7'600.00
Autres charges d'exploitation	7'770.91	Contributions des bénéficiaires	12'850.00
Charges financières	215.07	Produits divers	1'816.60
		Provision réserves de fonctionnement	-12'000.00

Total des dépenses	274'043.42	Total des recettes	274'656.60
---------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

Résultat 2024	613.18
----------------------	---------------

Bilan au 31.12.2024

Trésorerie	38'612.36	Dettes à court terme	1'377.64
Actifs transitoires	13'700.50	Passifs transitoires	96.95
Actifs mobilisés	52'312.86	Fonds étrangers	1'474.59
Garantie loyer	1'838.95	Réserves	28'500.00
Mobilier de bureau	1.00	Capital de l'organisation	18'280.94
		Bénéfice ou perte reporté-e	5'284.10
		Bénéfice ou perte de l'exercice	613.18
Actifs immobilisés	1'839.95	Fonds propres	52'678.22

Total Actifs	54'152.81	Total Passifs	54'152.81
---------------------	------------------	----------------------	------------------

Les comptes 2024 ont été vérifiés par la Fiduciaire Berney Associés SA à Fribourg et seront soumis à l'approbation par l'AG.

Nos comptes détaillés seront présentés à notre AG 2025 et sont disponibles auprès de notre secrétariat.

Finances

À la fin de l'année 2023, le CCSI Fribourg a été contraint de prendre des décisions difficiles pour faire face à la fragilité de ses finances. Les taux de travail de l'équipe pour 2024 ont été réduits à un total de 2.2 équivalents plein temps (2.4 en 2023) et les annuités n'ont pas pu être accordées. De plus, le tarif annuel pour le suivi des mandats est désormais de 250 CHF (avant 160 CHF). Ces économies ainsi que la légère augmentation des subventions publiques

nous ont permis de clôturer l'exercice 2024 avec un petit bénéfice tout en reconstituant une partie des réserves. Cependant, la forte sollicitation de nos services nécessiterait une augmentation du taux de travail de l'équipe pour être en mesure de remplir les missions que notre association s'est données. Notre priorité reste la recherche de sources de financement stables qui garantissent la qualité de nos prestations dans le long terme.

Vous pouvez nous soutenir

Devenez membre

(cotisation annuelle
CHF 60.- individu/100.- collectif)

Par votre cotisation, vous offrez un soutien régulier au CCSI Fribourg. Vous renforcez ainsi la stabilité et l'indépendance de notre association sans but lucratif, qui œuvre à garantir l'accessibilité de ses prestations à toute personne.

Devenez marraine ou parrain (CHF 250.-)

Afin de rester accessible, le CCSI Fribourg s'efforce de maintenir les tarifs les plus bas possible : 20 CHF pour une consultation unique et 250 CHF par année pour le suivi d'un mandat. En devenant marraine ou parrain, vous couvrez la participation aux frais de dossier des personnes ne disposant pas de ressources financières suffisantes.

Faites un don

(ponctuel ou régulier)

Par votre don, vous supportez directement notre travail de permanence juridique et sociale. Quel que soit le montant, vous contribuez à soutenir les personnes migrantes. Par le legs, vous perpétuez cet engagement.

IBAN CH56 0900 0000 1701 0124 8

Rue des Alpes 11 - CP 110
1701 Fribourg
Tél. 026 424 21 25
info@ccsi-fr.ch
www.ccsi-fr.ch



Remerciements

Membres du comité (bénévole)

Paul Attallah (président)
Fanny Anthonioz, Nergiz Atac
Alain Berset, Cléa Gurtner
Aline Villet

Le comité a investi environ 34 jours de travail bénévole pour le CCSI Fribourg.

L'équipe de travail (2.2 EPT)

Nicola Lazizzera
(conseil juridique et social – 80%
dès le mois d'avril à 70%)

Chantal Uwamahoro
(conseil juridique et social – 60%)

Emmanuelle Lambert
(accueil, administration,
comptabilité – 45%)

Carima Grunder
(secrétariat général – 40%),
remplacée dès le mois de décembre par
Ottavia Cima (40%)

Mireille Banzadio
(ménage – 5%)

Bénévoles ponctuels

Sophie Doriot
(coach pour la comptabilité)

Bernard Carrel
(conseiller en organisation)

Dominique Seydoux et Olivier Frein
(révision des comptes)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR**
Fachstelle für die Integration der Migrantinnen
und für Rassismusprävention IMR



De vifs remerciements sont également adressés :

Aux membres, aux donateurs et donatrices, aux parrains et marraines de l'association pour leur soutien et leur implication.

Aux communes, aux paroisses, aux entreprises et aux associations qui nous soutiennent financièrement.

À la Loterie Romande, à l'État de Fribourg, à la Ville de Fribourg et à la Ville de Bulle pour leur indispensable soutien.

Au réseau pour la précieuse collaboration.

Impressum

Textes et statistiques :

Ottavia Cima, Alain Berset, Aline Villet, Fanny Anthonioz

Image : unsplash (Lucas Chizzali)

Réalisation et impression : Le Cric

Tirage : 500 exemplaires



Ville de Fribourg

VILLE DE

BULLE



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD